

## Compte rendu du Comité Technique Spécial Gendarmerie (CTS) du 01 juillet 2014

Etaient présents pour le SNPC/FO

**Titulaires**:, M.M Cauquil, Lacoste, Mesnier, Camuzeau, Dauvergne **Suppléants**: Mmes Pauwels, Delorme, Caccamo et Mrs Dubourdeau, Sanchez

Le Major Général (MG) Lizurey a accueilli les membres de cette commission et engagé le secrétaire, le Général Morterol, à débuter ce comité. Aucune organisation syndicale n'a produit de déclaration liminaire.

Réunion débutée à 14h30.

#### Points soumis à avis :

Le procès-verbal du dernier CTS du 20 mai 2014 a été approuvé avec 9 voix favorables.

### PROJET DE DÉCRET PORTANT SUR LA CRÉATION DU SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL

Ce service est crée pour assurer au profit du ministère et de ses périmètres PN et GN les statistiques concernant la délinquance en toute indépendance professionnelle. 15 personnels armeront ce service statistique ministériel de la sécurité intérieur (SSMSI). Aucun personnel civil de la DGGN n'est concerné.

CFDT 2 voix pour, UNSA s'abstient, CGT 1 voix pour, SNPC/FO 5 voix pour

# ARRÊTE PORTANT CRÉATION DE COMITÉS D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DE CONDITION DE TRAVAIL

Le SNPC/FO a défendu au cours de la préparation de ce thème avec le groupe de travail, les CHSCT de proximité. Cependant la DRH souhaitait réduire considérablement ces instances et avait même émis le vœux d'un seul CHSCT en central. L'équilibre fut trouvé avec la création de CHSCT à plus de 50 personnels civils, ce qui conditionne quelque regroupement. De 39 CHSCT seuls 24 seront recrées.

CFDT 2 voix pour, UNSA s'abstient, CGT 1 voix pour, SNPC/FO 5 voix pour.

# ARRÊTE RELATIF A LA RESTRUCTURATION DU PÔLE JUDICIAIRE DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET OUVRANT DROIT À CERTAINES INDEMNITÉS DE RESTRUCTURATION

La dissolution du service technique de recherches judiciaires et de documentation, du pôle judiciaire de la gendarmerie et de l'institut de recherche criminelle implantés à Rosny sous

bois au 01 septembre 2014 va impacter environ 40 personnels civils. Ces services doivent s'installer à Pontoise. L'arrêté proposé doit rendre éligibles ces personnels civils, à plusieurs indemnités de restructuration, des lors qu'ils auront été déplacés ou mutés.

Le SNPC/FO s'inquiète du cas d'un agent ayant anticipé cette restructuration en déménageant sur Pontoise en septembre 2013, la DRH et le Gl Morterol s'engagent à lui attribuer les primes prévues.

Le SNPC/FO demande si une aide particulière est prévue comme au MINDEF lorsqu'un agent souhaite vendre et acquérir un nouveau logement. La réponse est négative pour la DRH/MININT mais la DGGN propose que les agents se rapprochent du Bureau Unique du Logement (BUL) Île de France. Le Gl Carmichael, commandant de la région zonale, propose également son aide.

Le major général précise que dans un proche avenir des mouvements d'unités sont programmés entre Aubervilliers, Drancy, Fontainebleau, Bennes et Rosny, l'impact sur des déplacements de personnels civils sera faible donc facile à gérer.

CFDT 2 voix pour, UNSA 1 voix pour, CGT s'abstient, SNPC/FO 5 voix pour.

# MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS (RI) RELATIFS A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS CIVILS DE CERTAINES RÉGIONS

Pour le SNPC/FO les corrections souhaitées ont été apportées au cours de la bilatérale avec la DGGN/DPM. Ces modifications ne concernant que des cas particuliers, le SNPC/FO votera favorablement.

Les 9 voix ont été favorables pour les modifications des règlements intérieurs suivants :

RI DGGN

RI Martinique

RI Région Rhône Alpes

RI Chateaulin

RI Région PACA

Le SNPC/FO rappelle que le problème de récupération d'une demi-journée pour les personnels des mess et cercles mixtes n'est toujours pas résolu lorsque le choix de la quinzaine a été retenu. Par dérogation ces unités devraient être gérées en mensuel.

# ARRÊTE LISTANT LES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION D'UNITÉS GENDARMERIE OUVRANT DROIT À CERTAINES INDEMNITÉS DE RESTRUCTURATION

Sont concernés par une dissolution : le groupement de gendarmerie mobile de St Quentin, le CSAG de Bouliac, le centre linguistique de l'école de gendarmerie de Montluçon et la brigade prévôtale de Donaueschingen. 10 personnels civils sont concernés. 9 voix pour.

#### Communication

Présentation du bilan social 2013 des personnels civils, le document publié par l'administration est en pièces jointes.

#### BILAN DU FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL CLEPSYDRE

La DGGN/DPM présente ce bilan (joint en annexe) et relève que malgré les efforts conséquents d'information et de formation, peu de gestionnaires RH et formateurs relais se déclarent formés.

Le SNPC/FO rappelle les problèmes récurrents ayant des conséquences sur le pointage :

- ordinateurs non opérationnels dans certains services et souvent HS,
- perte des heures supplémentaires, certains bureaux RH ne voulant pas valider,
- décompte à la minute prêt impossible,
- décompte des heures de trajet pour rejoindre un centre de formation.

La DGGN/DPM assure que tous les problèmes soulevés par les organisations syndicales seront traités.

Le SNPC/FO demande que soit rappelé que le point de contact principal pour toute difficulté sur Clepsydre est le bureau RH/Pciv de chaque région. Il demande également que toute note express soit diffusée aux organisations syndicales pour information. Le MG et le GL Morterol donnent leur accord.

### **Questions diverses**

### LE SNPC/FO ABORDE LE SUJET DE L'IGESA

Les services de la police nationale ont une convention pour profiter des services proposés par l'IGESA. Les agents dits « du flux » en périmètre gendarmerie ne peuvent pas en bénéficier. Pourquoi une telle différence de traitement au sein du même ministère ? La DRH et la DGGN vont analyser cette demande.

### **CSAG** intégrant le SGAMI

Le **SNPC/FO** demande la confirmation pour les personnels des CSAG intégrant le SGAMI qu'ils seront bien mis pour emploi et resteront au P152. Le MG confirme ces données.

Le lendemain, en réunion préparatoire du CTM le coordinateur pour les SGAMI contrarie cette information en annonçant qu'au 01 janvier 2015 les agents CSAG seront rattachés au P176. Le SNPC/FO demandera au cours de cette réunion de lever tous doutes sur les rattachement de programme, dans les meilleurs délais, pour les agents des CSAG et également du SAELSI et du STSI\*2.

#### PRIME À L'INSTALLATION

Une prime à l'installation pour les agents nouvellement affectés au MININT semble exister, si c'est le cas le **SNPC/FO** demande à ce que les agents arrivant en périmètre gendarmerie puissent en bénéficier également. Le DRH adjoint donnera sa réponse, après analyse du sujet.

### POSTES D'AGENTS PRINCIPAUX DES SERVICES TECHNIQUES (APST)

Le **SNPC/FO** souhaite connaître à quel moment les 13 postes d'APST seront validés et attribués. Le DRH adjoint précise que cela sera normalement effectif avec la CAP d'automne 2014.

#### **SGAMI**

Le **SNPC/FO** demande si un périmètre SGAMI sera crée pour les futures CAP. Le DRH adjoint annonce que rien n'est tranché sur ce sujet.

#### PLATE FORME CHORUS

Le **SNPC/FO** souhaite obtenir la confirmation de l'intégration de certains agents de la plate forme Chorus vers le ministère des finances (TPG), comme cela a été annoncé en région Sud. Le MG confirme que des études sur ces transferts existent bien mais que ces mutations ne se feront pas avant 4 ou 5 ans. Il précise par ailleurs que la réduction du nombre des régions décidée par le gouvernement aura certainement des incidences pour les structures gendarmerie mais que les restructurations prévues à l'été 2014 étaient maintenues.

### **GARDE REPUBLICAINE**

Le **SNPC/FO** dénonce, une nouvelle fois, la mauvaise ambiance régnant dans cette unité et le mauvais traitement réservé aux personnels civils.

#### **RECRUTEMENT**

Le **SNPC/FO** demande à la DGGN de faire un point sur le recrutement dans les régions et suivant les difficultés rencontrées d'étudier des mises à disposition compensée de personnels du MINDEF, ou d'opérer à du recrutement local.

Le Gl Morterol est favorable à du recrutement local si le résultat de CAP est négatif, l'embauche d'ouvrier de l'Etat doit rester rare, le corps étant en voie d'extinction, quant à la mise à disposition, elle reste limitée dans le temps donc peu souple.

Le MG clôture ce CTS à 17h36.